

seurs, mais n'a guère amélioré le sort des petits agriculteurs qui détiennent moins de deux hectares de terre. Les gagnants sont les multinationales de la chimie qui, en 20 ans, ont généralisé l'achat d'engrais chimiques et de pesticides.

Les précautions européennes

C'est aussi au milieu des années 1990 que les OGM sont apparus chez les semenciers, porteurs une fois encore de promesses de rentabilité et de gains de production. Au contraire, «l'industrialisation de l'agriculture est l'une des grandes responsables de la perte annuelle du tiers des récoltes mondiales, abandonnées aux insectes ravageurs, champignons et autres virus destructeurs», accuse Arnaud Apoteker, de Greenpeace France.

Dans le contexte de la mondialisation des marchés et de la libre circulation des denrées, la bataille autour de l'introduction des OGM est davantage régie par des questions économiques que de sécurité alimentaire ou d'opinion publique. Les Européens, pour leur part, grands producteurs et exportateurs de denrées, tentent de dominer des marchés en misant sur des produits sans OGM. Leur arme : le principe de précaution, l'obligation imposée aux entreprises agroalimentaires de démontrer scientifiquement l'absence de risques pour la santé humaine. Soumis aux normes de salubrité, un aliment reste suspect et interdit de vente tant que son innocuité n'est pas démontrée.

L'Europe a choisi de protéger ses marchés intérieurs en bannissant tout aliment qui contient plus de 1 % d'OGM. Par extension, le principe de précaution mène à l'étiquetage obligatoire des aliments OGM.

La tolérance nord-américaine

Par contre, au Canada et aux États-Unis, c'est le principe d'équivalence substantielle ou l'analyse des risques qui balisent la commercialisation des aliments contenant des OGM. L'équivalence substantielle signifie qu'un produit est jugé inoffensif pour la santé tant qu'une preuve de nocivité n'a pas été apportée.

Nombre de politiciens et d'entreprises agroalimentaires, au Canada, soutiennent qu'il n'existe pas de consensus sur les niveaux de tolérance, pour la santé, et que l'application du principe de précaution à l'euro-péenne deviendrait une barrière au commerce. La vérité, c'est que, «si les industriels

étaient contraints, par le principe de précaution, de prouver l'innocuité de leurs chimères, les semences transgéniques deviendraient trop chères pour avoir la moindre chance de trouver place sur le marché», croit Éric Darier, de Greenpeace Québec.

Deux poids, deux mesures

Tout n'est pas limpide dans les principes qui gouvernent le commerce des OGM. L'Europe tente de mettre en place un système de traçabilité des aliments pour y détecter les OGM, mais continue à faire preuve de laxisme pour certains aliments, comme le fromage de lait cru, sur les marchés internes et internationaux. Des politiciens et manufacturiers nord-américains banalisent les cultures d'OGM et

Massicote, des AmiEs de la Terre, au Québec, l'un des onze membres du Réseau québécois contre les OGM (RQcOGM).

Les industriels des biotechnologies multiplient les «lettres de sensibilisation» aux députés de la Chambre des Communes. «Oui, les gens réclament d'être informés. Mais on ne peut pas aller vers l'étiquetage obligatoire tant que nous ne travaillerons pas avec une norme. Où seront testés les aliments? Par qui? Quelle méthode sera utilisée pour suivre les produits? Qui fera la police? Tant que nous ne saurons pas comment effectuer la traçabilité des OGM, l'étiquetage ne peut pas être défini», plaide Jean Lafleur, directeur de l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec.

En Amérique du Nord, un produit est jugé inoffensif tant que la preuve de sa nocivité pour la santé n'a pas été apportée.

répliquent avec virulence aux attaques contre l'élevage aux hormones et aux antibiotiques. Pour eux, la viande de boucherie aux hormones et aux antibiotiques ne présente pas de risques pour la santé humaine.

Pourtant, l'Agence canadienne d'inspection des aliments applique avec une rigueur obsessionnelle le principe de précaution, pour éviter l'entrée au pays de vaches ou de moutons porteurs de la fièvre aphteuse, qui a décimé les élevages britanniques en 2001, ou de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, dite maladie de la vache folle) responsable, chez l'homme, de la maladie de Kreutzfeld-Jacob. Bien que garant de la santé publique et de la sécurité alimentaire de la population, Santé Canada ferme les yeux sur ces contradictions et laisse à la Société royale du Canada la responsabilité d'imposer transparence et cohérence aux marchés et aux pouvoirs publics.

Les consommateurs savent ce qu'ils veulent. Dans les sondages réalisés depuis deux ans, 95 % souhaitent que le gouvernement canadien impose l'étiquetage obligatoire des OGM. Une pétition circule, qui a recueilli 50 000 signatures contre la commercialisation de denrées avec OGM. «Le droit de savoir et de choisir ce qu'on mange est fondamental», rappelle Annie

Pendant ce temps-là-là, les manufacturiers agroalimentaires gagnent... du temps. Nestlé, Kellogg's, Kraft, Nabisco et compagnie récusent le principe de précaution, en Amérique du Nord, mais se gardent bien de figurer parmi les chefs de file dans le domaine des denrées OGM et n'en commercialisent pas en Europe. □



En savoir plus sur les OGM

- www.crii-gen.org: Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique.
 - www.multimania.com/rqocgm: Le Réseau québécois contre les organismes génétiquement modifiés.
 - www.rsc.ca/foodbiotechnology/index
 - www.cbac.gc.ca: le Comité consultatif canadien sur les biotechnologies.
- Des lectures :**
- *Les OGM en alimentation et l'alternative biologique au Québec*. Jacqueline Rivard et deux autres citoyens. 100 pages, 12\$.
 - *OGM : le vrai débat*. Gilles-Eric Seralini. Flammarion, coll. *Dominos*, 128 pages.